

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-366

présenté par

M. Cinieri, M. Cordier, Mme Boëlle, Mme Corneloup, M. Bourgeaux, Mme Anthoine,
Mme Bazin-Malgras, M. Therry, M. Perrut, Mme Kuster, M. Brun, M. Cattin, Mme Audibert,
M. Benassaya, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Duby-Muller, M. Bony, M. Kamardine et
Mme Poletti

ARTICLE 20

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.